



C 1834

FONDATION
FEA
POUR
L'EXPRESSION
ASSOCIATIVE

GRAND CONSEIL	
Expédié le:	Session GC: 24 - 25 juin 04
Président	Députés (100)
Correspondance GC	Bureau
Secrétariat	Chefs de groupe
Commission:	FINANCES
Objet:	
Copie à:	

Genève, le 18 juin 2004

Grand Conseil de la République
et canton de Genève
Bureau
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970
1211 Genève 3

Concerne : budget 2004 de l'État de Genève

Madame la Députée, Monsieur le Député,

La Fondation pour l'expression associative (la FEA) est particulièrement inquiète des choix politiques que pourrait faire le Grand Conseil de la République et canton de Genève lors de sa session des 24 et 25 juin 2004 en vue de l'adoption du budget 2004.

Les difficultés financières de Genève ne doivent geler les activités associatives qui s'y déroulent.

À ce titre, la FEA se permet par la présente plusieurs remarques.

- Le rôle particulier de canton hôte d'Organisations non-gouvernementales (ONG) doit être assumé par la République et canton de Genève. Ainsi, elle participe à l'accueil de celles-ci et par ce biais permet aux ONG d'intervenir dans les diverses organisations des Nations unies dont le siège est à Genève.
- Les buts défendus par certaines associations ont été officialisés par la loi. Il relève donc du devoir du budget de la République de garantir leur mise en œuvre par des moyens financiers adéquats.
- La FEA, défendant notamment les droits de la personnes et des peuples ainsi que le développement durable, tient à rappeler ici l'objectif fixé dans la Loi sur le financement de la solidarité internationale (D 1 06), soit les fameux « 0,7 % ».
- De la même importance est l'engagement des associations sociales et sanitaires offrant des prestations, souvent grâce au travail de bénévoles.
- Au-delà des clivages politiques, l'action de l'État devrait s'inscrire dans une continuité en ce qui concerne les subventions, comme le proposait le premier Projet de budget 2004 du Conseil d'État sur ce point précis.

Par ailleurs, certaines subventions, s'élevant parfois à quelques milliers de francs suisses, permettent à des associations de fonctionner et d'effectuer un travail indispensable à la société genevoise dont celle-ci ne pourrait se passer.

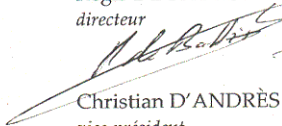
La FEA, qui gère la Maison des Associations socio-politiques à Genève, voit au quotidien le travail qui est fourni par de nombreuses associations, tant grâce à la générosité de leurs membres que grâce aux subventions de l'État de Genève. Ce travail émane d'une collaboration entre les particuliers et les collectivités publiques, soit une démarche de construction de l'avenir de la Genève internationale, des droits de l'homme et de l'humanitaire.

De plus, il convient de remarquer que dans le canton de Genève, les communes font déjà un travail énorme d'aide au secteur associatif et ne pourront compenser les manques financiers laissés par un gel des subventions de l'État.

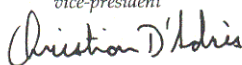
Par ailleurs, nous serions heureux de vous recevoir à la Maison des Associations, pour vous montrer sur place la diversité du secteur associatif et sa dynamique.

En vous remerciant de l'attention que vous prêterez à cette lettre lors de l'examen du budget, nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, au nom de la FEA, nos salutations distinguées.

Régis DE BATTISTA
directeur



Christian D'ANDRÈS
vice-président



Alex PFEIFFER
trésorier



Florian IRMINGER
président

